



CONSEIL D'ADMINISTRATION

JEUDI 26 JANVIER 2017

La séance est ouverte à 19 heures 30 par Monsieur Laurent NISON président de l'AAPPMA.

Le président rappelle son souhait que ce Conseil d'Administration (CA) reste ouvert à toutes les personnes qui souhaitent y participer et que cet esprit d'ouverture doit perdurer, en particulier en direction des jeunes générations qui seront les administrateurs de demain.

Convention avec la « Ligne Grabelloise »

Le Conseil d'Administration entérine la proposition de convention avec l'association de Grabels relatives aux déversements de truites. L'AAPPMA autorisera le déversement de 300 kg de truites arc-en-ciel dans la Mosson sur la commune de Grabels dont 150 kg seront financés par l'AAPPMA pour des événements sportifs ou caritatifs. Modalités dans le projet de convention en annexe.

Déversements de truites sur d'autres secteurs

L'AAPPMA autorisera et financera un déversement de truites (ARC) sur la commune de Saint Jean de Védas, déversement sous la responsabilité de l'association la « Gaule Védasienne ».

L'AAPPMA autorisera et financera un déversement de truites (ARC) sur la commune de Castelnaud le Lez en aval du pont de la N113. Ce déversement clôturera les déversements sur le Lez.

L'AAPPMA contactera l'association de Laverune pour les inviter à se rapprocher de nos services afin d'établir une convention avec l'AAPPMA concernant les déversements de truites ARC.

Création d'un règlement intérieur et d'une commission disciplinaire

Conformément aux votes des membres lors de la dernière assemblée générale, le CA élaborera, durant cette année, un règlement intérieur ainsi que les modalités de constitution d'une commission disciplinaire.

Ce règlement sera présenté à la Fédération Départementale de Pêche de l'Hérault (FDAAPPMA34) en novembre afin d'être soumis aux votes des membres lors de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Tous les membres du CA peuvent soumettre des articles réglementaires qui seront débattus en Conseil régulièrement.

Création de commissions de travail

Le CA établit la création de 4 commissions thématiques. Un membre du CA est responsable de chacune des commissions. Le président siègera dans toutes les commissions.

Les commissions et leurs membres sont les suivantes :

Commission Protection des Milieux Aquatiques (PMA)

Laurent DAVID (responsable de commission), Philippe JONQUET, Christophe JUAN, Jean Paul MOLINES.

Cette commission sera chargée de tous les projets de gestion piscicole, protection du milieu, continuité biologique, pollution, etc.

Cette commission peut être contactée à l'adresse pma@montpellier-peche.org

Commission Garderie (GARDERIE)

Mathieu CUILLERET (responsable de commission), Adrien FABIANO, Christophe JUAN, Vincent LOPEZ.

Cette commission sera en charge des toutes les activités de la garderie, de sa gestion, de son développement et de son financement. Cette commission peut être contactée à l'adresse garderie@montpellier-peche.org

Commission Communication (COM)

Vincent LOPEZ (responsable de commission), Théau BLANCHARD, Nicolas MARTINEZ, Nicolas RAYNAL, Nicolas ARNAL, Mathieu CUILLERET, Bruno AUBERT.

Cette commission sera en charge de l'ensemble de la communication et des évènements organisés par l'AAPPMA (site web, facebook, newsletter, articles, plaquettes, vidéos et organisation des évènements).

Cette commission peut être contactée à l'adresse com@montpellier-peche.org

Commission Ecole de Pêche, Découverte et Sensibilisation (ECOLE)

Guillaume LAVERGNE (responsable de commission), Nicolas ARNAL, Jean Paul MOLINES, Christophe JUAN.

Cette commission sera en charge de la gestion de l'école de pêche, de son développement et de son financement. Elle gèrera également les journées découvertes et les opérations de sensibilisation au milieu aquatique. Cette commission peut être contactée à l'adresse ecole@montpellier-peche.org

Ces commissions sont ouvertes et pourront accueillir de nouveaux membres.

Mise en place de nouveaux dépositaires

L'AAPPMA a été sollicité par les magasins CABESTO et EVASION PECHE 34 afin de devenir dépositaires des cartes de pêche de notre association. Ces magasins étant sur la commune de Mauguio, l'autorisation a été demandée à M. Guy DUMAS, président de l'AAPPMA de Lunel, pour conventionner ces dépositaires. Son accord verbal a été donné, nous attendons son retour écrit afin de transmettre les conventions aux responsables des magasins.

Organigramme et trombinoscope

Guillaume LAVERGNE et Christophe JUAN sont en charge de créer un carnet d'adresses de tous les membres du CA ainsi que de tous les partenaires de notre association.

Préparation du Salon des Sports de Pleine Nature

L'AAPPMA sera présente le dimanche 13 février au Salon des Sports de Pleine Nature qui aura lieu au Parc Expo de Montpellier. La Ville de Montpellier nous accueillera sur son stand. Le simulateur de pêche sera installé sur grand écran sur le stand afin d'animer et faire découvrir la pêche.

LM VM

Gestion du gros matériel

Nous devons nous mettre rapidement en recherche d'un local permettant de stocker l'ensemble du gros matériel de l'AAPPMA, dont la barque et les futures frayères artificielles.

Gestion de l'usage de la barque

La barque demeure prioritairement dédiée aux opérations de garderie, de nettoyage et aux opérations de terrain. Cependant et selon un planning établi au préalable, l'usage de la barque à titre personnel pourra être envisagé en clôture d'une opération de terrain. Les modalités précises seront proposés par le président et définies dans le règlement intérieur.

Avant la clôture de séance, le président précise qu'aucune dépense en « pot de l'amitié » ne sera faite pour les Conseils d'Administration sur les fonds de l'AAPPMA. Chacun apprécie cette évidence et l'approuve.

La séance est clôturée à 21h30 par les remerciements du président et son enthousiasme renouvelé à cette nouvelle équipe.

Fait à Montpellier, le 02 février 2017

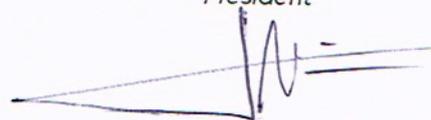
Nicolas MARTINEZ

Secrétaire



Laurent NISON

Président



LN NM
